

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

le 6 novembre 2007

Mise à jour de codes (version 008.006.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 12 novembre 2007.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 12 novembre 2007, en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. lancez le logiciel SEDAR;
2. sélectionnez le menu Fichier;
3. dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.006.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. sélectionnez Programmes;
3. dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

1. Nouveau type de dossier

Le type de dossier indiqué ci-après a été ajouté au dossier « Autres émetteurs/Information continue/Dossiers généraux » :

- Avis d'attribution de titres à des initiés Règlement 55-101

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'avis, veuillez consulter le Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié et l'instruction générale relative au Règlement 55-101 sur les dispenses de déclaration d'initié.

2. Type de document « Lettre portant sur l'ajout d'une autorité destinataire »

Le niveau d'accès pour les nouvelles soumissions de ce type de document sera « privé - non public ». Ces documents ne seront désormais plus automatiquement accessibles au public.

3. Dossiers automatiquement accessibles au public

Désormais, les types de dossier indiqués ci-après seront automatiquement accessibles au public. Les documents associés **ne** seront **pas** examinés par les commissions des valeurs mobilières avant d'être rendus public.

- Opération de fermeture;
- Opération avec une personne reliée;
- Offre publique de rachat sous le régime d'une dispense;
- Offre publique de rachat formelle.

4. Passeport – mise à jour de l'état du projet

Dans le cadre des nouvelles mesures législatives relatives au passeport, des modifications sont effectuées à SEDAR afin de permettre à tout organisme destinataire prenant part à un projet (à l'exception de l'Ontario) de mettre à jour l'état d'un projet au nom d'un autre organisme destinataire (à l'exception de l'Ontario).

5. Vérification de la validité des dates

Pour les types de dossier ayant une page 2 dans la page de présentation, les champs relatifs à la date feront désormais l'objet d'une vérification.

Autres émetteurs – documents annuels

- Le champ « Période se terminant le » vérifiera si la date est une date future ou si elle remonte à plus de 120 jours.

Autres émetteurs – documents intermédiaires

- Le champ « Période se terminant le » vérifiera si la date est une date future ou si elle remonte à plus de 60 jours.

Fonds d'investissement – documents annuels

- Le champ « Période se terminant le » vérifiera si la date est une date future ou si elle remonte à plus de 90 jours.

Fonds d'investissement – documents intermédiaires

- Le champ « Période se terminant le » vérifiera si la date est une date future ou si elle remonte à plus de 60 jours.

En raison de ces vérifications de la validité, SEDAR n'acceptera désormais plus aucun document dont la date au champ « Période se terminant le » est une date future et fournira un avertissement à l'égard des documents dont la date au champ « Période se terminant le » remonte à plus de 60 ou 120 jours.

Autres émetteurs – documents afférents à la date d'assemblée

- Le champ « Date de l'assemblée » vérifiera si la date est une date antérieure ou si elle est dans moins de 20 jours ou dans plus de 50 jours.

Fonds d'investissement – documents afférents à une date d'assemblée

- Le champ « Date de l'assemblée » vérifiera si la date est une date antérieure ou si elle est dans moins de 20 jours ou dans plus de 50 jours.

En raison de ces vérifications de la validité, SEDAR fournira un avertissement à l'égard des documents dont la date d'assemblée est une date antérieure ou si elle est dans moins de 20 jours ou dans plus de 50 jours.

6. Changements apportés aux descriptions du barème des droits

La CDS désire informer les abonnés des modifications apportées au barème des droits de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

Les modifications apportées à la Règle locale 11-501 intitulée *Droits exigibles* découlent de l'adoption du Projet de loi 62 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* le 30 mai 2007. Le 12 septembre 2007, le ministre de la Justice et de la Consommation a donné son consentement aux modifications qui sont entrées en vigueur le 25 septembre 2007.

Une liste à jour du barème des droits (*Barème des droits des Commissions et Place du marché*) sera affichée sur notre site Web, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

7. SEDAR.com

La page « Émetteurs assujettis en défaut » a été mise à jour afin de fournir des liens aux nombreuses listes des émetteurs assujettis des commissions des valeurs mobilières.

www.sedar.com/sedar/default_fr.htm

Une liste à jour de tous les types de dossier SEDAR et des types de document afférents sera offerte à compter du lundi 12 novembre 2007 sur notre site Web, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

8. Dossiers temporaires (TMP)

La totalité des dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 9 novembre 2007 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

Le 12 novembre 2007 - jour du Souvenir (jour férié)

Veillez prendre note que les transactions bancaires EDI SEDAR ne seront pas transmises aux institutions financières le 12 novembre 2007 en raison du congé férié du jour du Souvenir au Canada. Le traitement du fichier des paiements du 12 novembre s'effectuera le 13 novembre. Pour cette raison, une augmentation de la limite de paiement le 13 novembre pourrait être nécessaire.

Si vous prévoyez soumettre des transactions de paiement EDI SEDAR le lundi 12 novembre 2007, veuillez vous assurer que votre limite quotidienne de paiement soit augmentée pour le 13 novembre afin de couvrir les paiements du 12 et du 13 novembre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

© 2007 CDS INC. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la CDS INC. en vertu d'une licence d'exploitation.